



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le six juillet le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

PRÉSENTS : Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Patricia MONTAGNIER, Véronique SAUZEDDE, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Isabelle MAUBERT, Rémi CHABANAT, Héloïse FERRIER, Mathilde BRIVARY, Zachary AUDEBERT

Ont donné procuration :

Sandrine FAURE à Christian ROBIN

Anthony BOURBONNAUX à Céline DESSIMOND

Patricia LACHAMP à Patricia MONTAGNIER

Thierry SOULEYRAS à Cédric DAUDUIT

Franck ROUGIER à Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDDE

DELIBERATION

**Clé de Sol : Convention de mise à disposition d'un assistant
d'enseignement artistique
N°2026/07/57**

Objet : Autres domaines de compétence des communes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences des communes et à l'attribution de subventions aux associations ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026 ;

Considérant que la commune souhaite favoriser l'accès des enfants de l'école Jean Touron à un enseignement artistique de qualité dans le cadre des activités scolaires ou périscolaires ;

AR Prefecture

063-216302653-20260706-20260757-DE
Reçu le 08/07/2026



Considérant que l'association Clé de sol, dont l'objet est le développement des pratiques artistiques, dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mettre à disposition un assistant d'enseignement artistique auprès des élèves de l'école ;

Considérant qu'en contrepartie de cette mise à disposition, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention destinée à participer au financement des dépenses engagées pour cette mission ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le principe de la mise à disposition, par l'association Clé de sol, d'un assistant d'enseignement artistique au profit des élèves du groupe scolaire Jean TOURON selon les modalités définies dans la convention annexée à la présente délibération. :
- Attribue à l'association Clé de sol une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 200 €, en contrepartie de la réalisation de cette mission d'intérêt général.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour,
mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Orléat, le 6 juillet 2026

Le secrétaire
Véronique SAUZEDDE

Le Maire
Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

AR Prefecture

063-216302653-20260706-20260757-DE
Reçu le 08/07/2026